



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 4 novembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 4 novembre 2024, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Lucie De Bons et Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers, lequel participe à la rencontre en visioconférence.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

---

Déclaration d'ouverture par le président.

---

E 359-04-11-24

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté, en y ajoutant le sujet suivant:

- modification - résolution E 328-07-10-24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 360-04-11-24

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 361-04-11-24

### APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif :

- 1° autorise à toutes fins que de droit la liste des chèques, préparée par le trésorier, datée du 1er novembre 2024;
- 2° prenne acte que cette liste représente des déboursés totaux de 4 920 916,70 \$;
- 3° autorise le paiement des comptes auxquels elle réfère de même que l'émission des chèques afférents aux fournisseurs concernés, le tout conformément au chapitre 3.3 du *Règlement général SH-1*, relatif au contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D 362-04-11-24

### DÉPÔT - RAPPORTS D'EMBAUCHE DES PERSONNES SALARIÉES EMBAUCHÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte des rapports d'embauche produits par la directrice générale, conformément à son pouvoir délégué par l'article 3.2.7.2 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan, soit :

- pour l'embauche d'André Werbrouck à titre d'employé temporaire pour agir comme brigadier scolaire au Service de sécurité incendie et de sécurité civile;
- pour l'embauche de Philippe Ayotte à titre d'employé temporaire pour agir comme technicien principal en documentation - volet service au public au Service loisirs, culture et vie communautaire;
- pour l'embauche de Christiane Ayotte à titre d'employée temporaire pour agir comme commis aux prêts au Service loisirs, culture et vie communautaire;
- pour l'embauche de William Bergevin à titre d'employé temporaire pour agir comme magasinier à temps partiel au Service des finances;

le tout aux salaire, termes et autres conditions de la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

E 363-04-11-24

### EMBAUCHE - TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ - PROJETS - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'affichage interne SRH-2024-90 et l'affichage externe SRH-2024-91;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Trycia Lachance au poste de technicienne en comptabilité - projets au Service de l'ingénierie selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 364-04-11-24

### FIN DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 2796

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation effectuée en cours de probation de l'employé portant le numéro 2796 permet de conclure qu'il ne satisfait pas aux attentes de l'employeur pour le poste occupé;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il est nécessaire de mettre fin à son lien d'emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif mette fin au lien d'emploi de l'employé 2796.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

E 365-04-11-24

### OCTROI DE CONTRAT - SERVICES DE REMORQUAGE DE VÉHICULES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services de remorquage de véhicules;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule notamment que les quantités indiquées au bordereau de soumission sont approximatives et que l'adjudicataire n'aura droit qu'au paiement des quantités réellement exécutées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif octroie le contrat pour les services de remorquage de véhicules au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Remorquage Shawinigan Plus inc.**, suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, pour la période du 1er décembre 2024 au 30 septembre 2025, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 366-04-11-24

### AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE À DES FINS MUNICIPALES ET CESSION DE VOIE PUBLIQUE - MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

CONSIDÉRANT QUE le 21 août 2023, le comité a autorisé la signature d'une demande d'utilisation du territoire public au ministère des Ressources naturelles et des Forêts, par la résolution E 283-21-08-23;

CONSIDÉRANT QUE le 21 octobre 2024, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a informé la Ville qu'il était favorable à céder à titre gratuit à la Ville de Shawinigan le lot 3 780 512 du cadastre du Québec, étant une partie d'une voie publique connue sous le nom de l'avenue Jean-Paul-Noël;

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre 2024, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a informé la Ville qu'il était favorable à établir une servitude à titre gratuit à des fins municipales de réseau d'égout en faveur de la Ville de Shawinigan sur les parties des lots 3 742 697, 3 742 704, 3 742 705, 3 742 707 et 3 563 663 du cadastre du Québec;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan l'acceptation de l'offre de cession à titre gratuit par le ministère des Ressources naturelles et de Forêts en faveur de la Ville de Shawinigan du lot 3 780 512 du cadastre du Québec, étant une partie de l'avenue Jean-Paul-Noël.

Que le comité exécutif autorise le paiement des frais administratifs exigés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts au montant de 1 186 \$, plus les taxes applicables pour l'offre de cession.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'acte de cession à titre gratuit du lot 3 780 512 du cadastre du Québec à intervenir entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et la Ville.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'acceptation de l'offre de servitude à titre gratuit par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts en faveur de la Ville de Shawinigan sur une partie des lots 3 742 697, 3 742 704, 3 742 705, 3 742 707 et 3 563 663 du cadastre du Québec.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le paiement des frais administratifs exigés par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts au montant de 1 186 \$, plus les taxes applicables pour l'offre de servitude.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'acte de servitude à des fins municipales de réseau d'égout à titre gratuit à intervenir entre la Ville et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts sur une partie des lots 3 742 697, 3 742 704, 3 742 705, 3 742 707 et 3 563 663 du cadastre du Québec.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 367-04-11-24

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - ABANDON ET CRÉATION DE DROITS DE SERVITUDE - HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a démantelé les lignes de transport portant les numéros 671 et 672 touchant des terrains appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a fait la demande à Hydro-Québec de résilier les servitudes touchées par le démantèlement de ces 2 lignes de transport;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la proposition pour abandon et création de droits de servitude suite au démantèlement des lignes de transport 671 et 672 sur les lots 3 398 763, 6 316 428, 5 960 368, 5 923 829 et 3 399 217 du cadastre du Québec, en contrepartie d'un montant de 10 000 \$, plus les taxes applicables.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'acte notarié d'abandon et de création de droits de servitude à intervenir entre la Ville et Hydro-Québec.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 368-04-11-24

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE - PARTIE DU LOT 2 748 073 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MICHEL FRENETTE ET LYNE LESSARD**

CONSIDÉRANT la demande de Michel Frenette et Lyne Lessard pour l'acquisition d'une partie du lot 2 748 073 du cadastre du Québec;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE les modalités de la Politique relative à la disposition d'un immeuble appartenant à la Ville de Shawinigan ont été respectées;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la vente par la Ville à Michel Frenette et Lyne Lessard, d'une partie du lot 2 748 073 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 1 385 mètres carrés.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat à intervenir avec Michel Frenette et Lyne Lessard pour la vente d'une partie du lot 2 748 073 du cadastre du Québec, au montant de 33 000 \$ plus les taxes applicables, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que les honoraires et frais de notaire et d'arpenteur-géomètre ainsi que les frais de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout soient à la charge de l'acheteur.

Que la vente soit conditionnelle à un engagement par l'acheteur de construire un bâtiment résidentiel unifamilial d'une valeur minimale de 150 000 \$ au rôle d'évaluation de la Ville de Shawinigan, dans les 18 mois suivant la date de signature du contrat de vente, lequel sera assujéti à une clause résolutoire.

Que l'acte de vente contienne une déclaration de l'acheteur à l'effet qu'il a été avisé que la Ville de Shawinigan possède une installation septique abandonnée à proximité du terrain faisant l'objet de la présente, que la Ville ne fera aucune étude ni démarche quant à cette installation ni quant à son retrait, qu'il accepte le terrain tel quel avec l'installation septique à proximité et qu'il assume toute responsabilité à l'égard du terrain faisant l'objet de la présente.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Que le comité exécutif retire le caractère public sur la partie du lot 2 748 073 du cadastre du Québec faisant l'objet de la présente.

Que cette résolution soit valide et exécutoire pour un an à compter de son adoption, après quoi elle sera automatiquement abrogée sans qu'il soit nécessaire d'adopter une résolution à cet effet si l'acte de vente n'a pas été signé dans ce délai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville  
de Shawinigan**

E 369-04-11-24

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CESSIION EN FAVEUR DE LA VILLE -  
LOT 3 273 474 DU CADASTRE DU QUÉBEC - SUCCESSION HUGUETTE  
GRENIER**

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot 3 273 474 du cadastre du Québec est une partie de la rue Fontainebleau, laquelle n'appartient pas à la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE Succession Huguette Grenier, propriétaire du lot 3 273 474 du cadastre du Québec est disposée à céder, à titre gratuit, ce lot à la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser une portion de la rue Fontainebleau;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un acte de cession à titre gratuit par Succession Huguette Grenier en faveur de la Ville de Shawinigan du lot 3 273 474 du cadastre du Québec.

Que les honoraires et frais de notaire soient à la charge de la Ville de Shawinigan.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

E 370-04-11-24

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - ABOLITION DE POSTES  
ET CRÉATION DE DOUBLE POSTE – CONVENTION COLLECTIVE  
2020-2026 - SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA NOUVELLE VILLE DE  
SHAWINIGAN (CSN)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan et le Syndicat des cols bleus de la nouvelle ville de Shawinigan (CSN) sont liés par une convention collective pour la période 2020 à 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a présenté au Syndicat certaines problématiques relatives au manque de polyvalence qu'engendre le nombre élevé de titulaires de postes d'opérateur de pelle hydraulique et d'opérateur de rétro-excavatrice en période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation effectuée par la direction du Service des travaux publics et le Service du capital humain a permis de conclure que l'abolition de 2 postes d'opérateur de pelle hydraulique ainsi qu'un poste d'opérateur de rétro-excavatrice, en contrepartie d'affectations saisonnières d'opérateur en période estivale, permettrait de mieux répondre aux différents besoins opérationnels;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat a proposé de créer, en lieu et place des postes abolis, 5 doubles-postes de chauffeur lourd et journalier et d'opérateur de pelle hydraulique;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la proposition du Syndicat permet de répondre aux besoins opérationnels de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent convenir des modalités relatives au processus d'abolition de postes et d'attribution des nouveaux doubles-postes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la directrice générale, Kim Dumais, et la directrice du Service du capital humain, Audrey Bourassa, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la nouvelle ville de Shawinigan (CSN) relativement à la convention collective pour la période 2020 à 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 371-04-11-24

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTES - MODALITÉS RELATIVES À LA RETRAITE PROGRESSIVE - SYNDICAT DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE SHAWINIGAN (CSN) ET SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA NOUVELLE VILLE DE SHAWINIGAN (CSN)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan et le Syndicat des cols bleus de la nouvelle ville de Shawinigan (CSN) sont liés par une convention collective pour la période 2020 à 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan et le Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN) sont liés par une convention collective pour la période 2022 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE le Régime de retraite du personnel syndiqué de la Ville de Shawinigan est constitué par la résolution R 308-20-08-19 de la Ville de Shawinigan ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont déjà convenu par entente de la modification des dispositions du Régime de retraite du personnel syndiqué de la Ville de Shawinigan afin de permettre l'ajout d'une prestation de retraite progressive ;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent maintenant convenir des modalités qui encadreront l'application de la retraite progressive avec la réduction du temps de travail;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise la directrice générale, Kim Dumais et la directrice du Service du capital humain, Audrey Bourassa, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la nouvelle ville de Shawinigan (CSN) et l'entente à intervenir avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 372-04-11-24

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA - CONVENTION COLLECTIVE 2020-2026 - SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA NOUVELLE VILLE DE SHAWINIGAN (CSN)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan et le Syndicat des cols bleus de la nouvelle ville de Shawinigan (CSN) sont liés par une convention collective pour la période 2020 à 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des besoins effectuée conjointement par les directions du Service des travaux publics et du Service du capital humain a permis de conclure qu'un nouveau poste de chauffeur léger et journalier à la division immeubles permettrait une plus grande polyvalence et répondrait davantage aux besoins actuels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent ajouter le nouveau poste de chauffeur léger et journalier à la division immeubles aux annexes III et VII afin qu'il puisse faire partie intégrante de la convention;

CONSIDÉRANT QUE certains postes ont été réévalués par le comité d'évaluation des emplois cols bleus depuis la signature de la convention et qu'il y a eu révision de la classe salariale;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'apporter une précision à l'article 12.02 a) ii) afin de ne pas considérer les salariés qui sont en congé parental, congé de maternité et congé de paternité lors du rappel en temps supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu d'apporter une précision à l'article 12.06 a) afin d'exclure les salariés affectés à l'horaire de fin de semaine en saison hivernale lors d'un rappel en temps supplémentaire en dehors des jours de congés hebdomadaires prévus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tend à aller vers des affichages inclusifs et écritures épiciènes, les parties ont convenu de modifier les titres des postes de chauffeur lourd et journalier et chauffeur léger et journalier afin d'y ajouter le terme « de véhicule »;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise la directrice générale, Kim Dumais et la directrice du Service du capital humain, Audrey Bourassa, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'addenda à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la nouvelle ville de Shawinigan (CSN) relativement à la convention collective pour la période 2020 à 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 373-04-11-24

### **AUTORISATION DE SIGNATURE - TRANSACTION ET QUITTANCE - RACHEL LEHOX DALLAIRE**

CONSIDÉRANT le litige devant la Cour du Québec, district judiciaire de Saint-Maurice, portant le numéro 410-22-002689-243 entre la Ville de Shawinigan et Rachel Lehoux Dallaire, personnellement et en sa qualité de tutrice légale de Blake Gélinas;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le règlement complet et final de la demande en Cour du Québec timbrée au greffe du district judiciaire de Saint-Maurice sous le numéro 410-22-002689-243 entre la Ville de Shawinigan et Rachel Lehoux Dallaire, personnellement et en sa qualité de tutrice légale de Blake Gélinas relativement aux blessures subies par l'enfant lors de la chute d'une estrade le 26 septembre 2023, le tout pour un montant forfaitaire de 12 000 \$.

Que le comité exécutif autorise Me Chantal Doucet, directrice du Service du greffe et des affaires juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance à intervenir entre Rachel Lehoux Dallaire, personnellement et en sa qualité de tutrice légale de Blake Gélinas et la Ville de Shawinigan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 374-04-11-24

### **AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées vise notamment à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées afin d'augmenter leur participation à des activités;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) intervient au niveau de l'accompagnement des personnes handicapées, notamment comme coordonnateur régional du programme;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à soutenir financièrement le développement du programme d'accompagnement auprès des organismes de Shawinigan offrant des services d'accompagnement auprès de leurs membres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement d'une aide financière à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) au montant de 9 000 \$ dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées.

Que le comité exécutif autorise Odile Tessier, directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le protocole d'entente - 2024 pour le projet : Programme d'accompagnement pour les personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 375-04-11-24

### **CERTIFICAT D'AUTORISATION - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE GRAND'MÈRE INC.**

CONSIDÉRANT l'article 11.3.1 du Règlement général SH-1 ;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif autorise Centre d'action bénévole de Grand'Mère Inc. à faire de la sollicitation porte-à-porte sur le territoire de la Ville de Shawinigan, pour amasser des dons pour le Noël des nôtres 2024 et qu'un certificat d'autorisation lui soit émis pour la période du 16 au 24 novembre 2024, et ce, à titre gratuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 376-04-11-24

### **DEMANDE D'ANNULATION DE LA SUBVENTION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, le ministère des Transports et de la Mobilité durable avait accordé une aide financière maximale de 2 117 300 \$ concernant l'aménagement de voies cyclables au sein de la Ville de Shawinigan, pour la réalisation de 4 projets;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONDISÉRANT QUE 2 de ces projets, soit « piste multifonctionnelle sur le boulevard Hubert-Biermans » et « piste cyclable à proximité de deux écoles et d'un complexe sportif » n'ont pas été réalisés et ont fait l'objet de deux demandes de report depuis 2018 et que le dernier report était effectif jusqu'au 31 mars 2024;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Lucie De Bons  
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le comité exécutif autorise Mélanie Defranoux, chargée de projets en mobilité durable au Service de l'aménagement du territoire, à déposer une demande d'annulation de l'aide financière pour les projets « piste multifonctionnelle sur le boulevard Hubert-Biermans » et « piste cyclable à proximité de deux écoles et d'un complexe sportif » au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Que le comité exécutif autorise le trésorier ou l'assistante-trésorière à rembourser au ministère des Transports et de la Mobilité durable les sommes réclamées en temps opportun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 377-04-11-24

### MODIFICATION - RÉOLUTION E 328-07-10-24

CONSIDÉRANT la résolution E 328-07-10-24 adoptée par le comité exécutif lors de la séance tenue le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier cette résolution;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould  
Appuyé par : la vice-présidente Lucie De Bons

Et résolu

Que le comité exécutif modifie la résolution E 328-07-10-24 par l'ajout au dispositif d'un troisième alinéa, soit :

« Que le comité exécutif autorise le prêt de matériel d'athlétisme au Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Trois-Rivières 2025, notamment:

- 29 haies;
- 1 matelas saut en hauteur avec housse protectrice et housse de pluie;
- 2 barres horizontales saut en hauteur. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 52.

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées  
comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi  
sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*

Michel Angers  
Président

Me Marie-Pier Gélinas  
Greffière adjointe